

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE

du mardi 9 mai 2023

Présents :

Dominique FEDIEU, Maire de Cussac-Fort-Médoc,
Alain GUICHOUX, 1^{er} adjoint au Maire de Cussac-Fort-Médoc,
Alain BLANCHARD, adjoint au Maire de Cussac-Fort-Médoc,
Virginie JEANTET, coordinatrice pôle école/entretien,
Caroline RIGAUD, directrice de l'école,
Chloé BOS, directrice APS/ALSH multisite Cussac/Lamarque,
Laetitia LAMARQUE, enseignante TPS/PS/MS,
Karine BERG, enseignante PS/MS,
Laura GADESSAUD, enseignante PS/MS/GS et
CE2/CM1/CM2 partie français des classes bilingues,
Maud MICHOT, enseignante GS A,
Karine LASSERRE, enseignante GS B,
Jérôme FIGEAC, enseignant CP,

Nathalie GUITOU-MOURGUES, enseignante CP-CE1,
Camille BEDIN, enseignante CP-CE1 occitan,
Audrey HARLES, enseignante de CE1,
Jefferson PEREZ, TRS (3/4 en CE2 et ¼ en CM1/CM2 A),
Delphine SINSON, enseignante en CE2/CM1,
Aurélien PIERROT, enseignant PS/MS/GS et CE2/CM1/CM2
partie occitan des classes bilingues,
Camille POUVREAU, enseignante CM1/CM2 A,
Amandine DUBRASQUET, enseignante CM1/CM2 B,
Laetitia GATA, parent d'élève titulaire,
Ingrid DEDIEU BENOIT, parent d'élève titulaire,
Elodie DUBOIS, parent d'élève titulaire,
SERY Sabrina, parent d'élève titulaire,
LEGROS-ADRIAN Jessica, parent d'élève titulaire.

DÉBUT DE SEANCE : à 18h.

I. Présentation des membres du conseil d'école et des invités :

Tour de table.

Absents : Samantha FITTE (excusée), Maryannick BALEM.

II. Projet d'école 2021/2024 : bilan de l'avancée du projet au cours de l'année 2022/2023 ; ajout de la fiche action concernant l'admission des TPS à l'école à la rentrée 2023,

✓ Bilan de l'avancée du projet d'école au cours de l'année 2022/2023 :

Le projet d'école s'organise autour de 3 grands axes :

✓ Axe 1 : Améliorer significativement les résultats des élèves :

Deux points particuliers ont été travaillés cette année :

- Tendre à augmenter la scolarisation des élèves de toute petite section : afin de mettre en œuvre cet objectif, Monsieur l'Inspecteur a souhaité que la scolarisation des TPS soit rendue conforme à la réglementation et qu'une fiche action soit rédigée sur ce thème.

Ainsi, la fiche action est présentée au conseil d'école et servira à l'analyse des demandes de scolarisation des élèves de TPS pour la rentrée 2023. L'analyse des demandes sera individuelle et les conditions d'accueil décrites dans la fiche action conditionneront l'autorisation d'admission à l'école par l'Inspecteur de la Circonscription, Monsieur GRECO.

Les membres du conseil d'école approuvent à l'unanimité la fiche action ainsi rédigée.

- Améliorer les compétences des élèves dans le domaine de la langue orale puis de la langue écrite : Cette année, les élèves de CP et CE1 ont élaboré le portrait et la carte d'identité des personnages principaux d'une histoire et ont rédigé la description de l'environnement. Suite à cela, les élèves de CE2 en ont pris connaissance et ont construit le schéma narratif à partir des productions des CP et CE1.

✓ Axe 2 : Renforcer le partenariat Ecole-Familles :

Un des objectifs travaillé était « d'harmoniser et développer les pratiques liées à l'ENT ». Après un bilan côté enseignant effectué en conseil des maîtres, il semble que l'utilisation soit très variable d'une classe à l'autre. En effet l'outil semble assez peu facile à utiliser et ne permet pas à tous de s'en saisir.

Du côté des parents, le retour est assez identique et les parents indiquent ne jamais trop savoir où il faut aller chercher les informations.

De plus, depuis la crise sanitaire, les informations aux familles sont envoyées par la directrice de l'école sur leurs boîtes mails. Cela implique que l'information arrive directement (la plupart du temps sur les téléphones) alors que la consultation de l'ENT est une démarche à faire.

Dans le cadre présent, il semble plus pertinent de maintenir le lien vers les familles par mail (pour la directrice de l'école comme pour les enseignants s'ils ont besoin d'envoyer une information) et de conserver l'ENT comme une vitrine des travaux de classe pour les enseignants qui parviennent à s'approprier l'outil.

Le bilan de cet objectif est donc mitigé.

III. Scolarité des élèves : signalement des élèves en difficultés pour l'année 2022/2023 ; communication avec les familles (et bilan de l'utilisation de l'ENT) :

➤ Signalement des élèves en difficultés pour l'année 2022/2023 et prises en charge :

Madame Emilie CEGALERBA, Enseignante spécialisée, aides à dominante pédagogique du RASED du secteur de Pauillac a pris en charge un certain nombre d'élèves tout au long de l'année :

- ✓ Période 1 : 3 élèves de CE1 pris en charge en ASDP/prévention en début d'année ainsi que 4 élèves de CE2 en ASDP / prévention de début d'année ; le passage des évaluations de pré-orientations en SEGPA étaient prévues mais ont finalement été prises en charge par la Directrice de l'école en période 2,
- ✓ Période 2 : 4 bilans ADP d'élèves de CE1 sans prise en charge ASDP,
- ✓ Période 4 : 8 élèves de CE2 en ASDP (deux groupes)
- ✓ Périodes 4 et 5 : co-intervention pour travail sur l'attention dans une classe de cycle 3, co-intervention dans la classe de CP (potentiellement 3 ou 4 élèves concernés), bilans ADP de GS et prises en charge en ASDP (potentiellement 3 ou 4 élèves de concernés) ;

➤ Communication avec les familles (et bilan de l'utilisation de l'ENT) :

Après la mise en place de l'ENT, il semble que peu de familles utilise cet espace malgré le déploiement récemment de l'application sur mobile.

La directrice de l'école constate par contre que la communication par mail avec les familles est plus efficace à ce jour que la diffusion par les cahiers de liaison.

A la rentrée 2023, la directrice continuera donc à communiquer par mail avec les familles qui témoignent comme les enseignants du manque d'ergonomie de l'ENT actuel.

Pour autant, certains enseignants utilisent l'ENT comme vitrine du travail de la classe et cela semble bien fonctionner pour ceux qui l'utilisent. Cette utilisation pédagogique très pertinente sera reconduite pour les enseignants qui maîtrisent l'outil informatique.

IV. Sécurité : bilan des exercices incendie et PPMS,

➤ Sécurité incendie : exercice du 27/03/2023 :

L'exercice s'est déroulé en présence parmi l'équipe enseignante de 2 remplaçants.

Cela a permis de mettre en avant le manque de visibilité des informations en termes de risque incendie pour des personnes qui n'ont pas l'habitude d'occuper les locaux.

En effet, les affichages se retrouvent noyés au milieu des affichages pédagogiques de la classe.

Il a donc été décidé qu'une fiche mémoire incendie/PPMS serait rédigée par la directrice de l'école et insérée dans les cahiers d'appel.

Il est aussi à noter que le panneau d'affichage extérieur (point de rassemblement sur la structure élémentaire) est à remplacer car il est fané par les intempéries.

➤ Sécurité risques majeurs : exercice PPMS :

L'exercice a permis de constater que la radio située dans le bureau de la directrice était défectueuse et doit être remplacée.

Le temps de prise de contact avec une zone de mise à l'abri a été plus longue que les autres zones car la personne responsable semble ne pas avoir respecté l'ordre convenu (priorité à l'établissement des liaisons radio).

V. Utilisation et hygiène des locaux, utilisation des installations : propreté des sanitaires extérieurs, amélioration du nouveau parking extérieur, bruit des travaux en cours, dégradation du gazon synthétique de la cour maternelle :

➤ Propreté des sanitaires extérieurs :

Madame JEANTET explique que les sanitaires sont nettoyés 2 fois par jour : à 14h00 et à 19h00. Cependant, certains élèves sont peu enclins à prendre soin des locaux et des « chiques » de papier sont régulièrement retrouvées au plafond, des traces de pieds sur les cuvettes ...

➤ Amélioration du nouveau parking extérieur :

Madame GATA indique que les parents d'élèves utilisent assez peu les nouvelles places de parking situées le long de la rue du stade. En effet, les places semblent trop étroites pour que les enfants assis à l'arrière puissent ouvrir les portières ou que les parents puissent récupérer une poussette dans le coffre.

Monsieur BLANCHARD indique que la mise en place du stationnement s'est faite telle que la demande avait été formulée en conseil d'école et qu'il ne peut apporter de modifications à ce stationnement.

➤ Bruit des travaux en cours :

Les travaux du futur dojo sont en cours mais n'ont pas généré de bruit de façon significative. De plus, la période de « construction » a été tellement brève et l'intervention prévue aussi sur des jours où il n'y a pas classe que cela n'a pas généré de gêne particulière pour le fonctionnement des classes situées à proximité.

➤ Dégradation du gazon synthétique de la cour maternelle :

Le constat est fait que le gazon synthétique de la cour maternelle s'est beaucoup abîmé et qu'il est nécessaire de se pencher sur ce problème.

Des entreprises vont se déplacer afin de faire un état des lieux et proposer des solutions pour remédier au problème.

VI. Pause méridienne : bagarres et violence sont-elles en augmentation ? Les parents des élèves « victimes » sont-ils prévenus lorsque les billets d'incivilités sont donnés aux enfants ?

➤ Bagarres et violence sont-elles en augmentation ?

Virginie JEANTET indique que depuis la mise en place du dispositif des « billets d'incivilités », il y a eu 20 billets transmis aux familles, 6 avertissements (émis au bout de 3 billets d'incivilités successifs), 1 exclusion d'un mois prononcée (à l'issue de 3 avertissement successifs).

Il semble que le climat soit plus apaisé à cette date qu'en début d'année civile.

Du matériel a été acheté : enceinte, jeux, jeux de cartes, speed ball, ping-pong ; et sont mis à disposition des élèves selon un planning établi préalablement.

➤ Les parents d'élèves « victimes » sont-ils prévenus lorsque les billets d'incivilités sont donnés aux enfants ?

Du temps de régulation des incivilités a été mis à disposition des agents en charge de la pause méridienne afin de pouvoir faire les remontées nécessaires aux familles chaque jour, notamment pour les enfants qui ont pu être victimes de violence par exemple.

VII. Santé des élèves : la Covid a-t-elle eu des conséquences (retard au niveau des apprentissages, attention des élèves et/ou ambiance de travail) ?

La directrice de l'école indique qu'à sa connaissance il n'y a pas d'étude portant sur le sujet et qu'il est donc difficile de répondre à cette question.

VIII. Règlement intérieur de l'école : modification du point E.Vie scolaire, paragraphe 8 concernant le harcèlement scolaire :

Le règlement type départemental a été modifié au mois de mars 2023 et il convient à ce titre d'apporter une modification au règlement intérieur de l'école afin d'être en conformité avec celui des écoles du département.

Ainsi, la directrice de l'école propose de remplacer le titre du paragraphe E.8 Dispositions prises par l'école pour prévenir le harcèlement entre élèves, par Harcèlement entre élèves.

Elle propose d'indiquer dans ce paragraphe : « Le droit de poursuivre une scolarité sans harcèlement constitue une composante du droit à l'éducation : aucun élève ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements commis au sein ou à l'extérieur de l'école ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage. Le harcèlement scolaire est susceptible d'engager la responsabilité civile des représentants légaux du mineur auteur de cet acte. Il est également susceptible de constituer un délit qui engage la responsabilité pénale de son auteur qu'il soit mineur ou majeur en application de la loi n°2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement dans le cadre scolaire.

Afin de prévenir le harcèlement entre élèves, un projet est développé au sein des classes élémentaires à l'occasion de la Journée nationale du Non au harcèlement (période novembre/décembre). »

La modification du règlement intérieur de l'école est votée à l'unanimité.

IX. Rentrée 2023 : inscriptions des PS (et TPS°, matinée d'accueil des PS (13/05/2023), profil de la structure à la rentrée 2023 et occupation des locaux ; avancement du projet de restructuration ; présentation des listes de fournitures, affichages des listes de classes, constitution du bureau des élections :

- Projection des effectifs pour l'année scolaire 2023/2024 et hypothèses de structure de l'école :
TPS : 2
PS : 24
MS : 19
GS : 20
CP : 25
CE1 : 22
CE2 : 27
CM1 : 43
CM2 : 29 soit 211 élèves prévus à la rentrée 2023 soit 15 élèves de moins qu'à la rentrée 2022.
- Profil de la structure à la rentrée 2023 et occupation des locaux :
Il semble que la structure de l'école à la rentrée 2023 sera la même que cette année soit 9 classes élémentaires et 5 classes maternelles.
Afin de préparer au mieux l'occupation des locaux, Monsieur Le Maire indique qu'il préfère attendre la réception du nouveau dojo (qui devrait avoir lieu fin juin) avant de statuer sur l'occupation des locaux.
- Avancement du projet de restructuration de l'école :
La première tranche des travaux devrait concerner le restaurant scolaire en 2023 puis les classes maternelles en 2024.
- Présentation des listes de fournitures scolaires :
Des modifications ont été faites dans les listes de fournitures scolaires puisque les classeurs vont disparaître dans les classes des élèves de CE2 au CM2.
Les membres du conseil d'école approuvent la composition des listes présentées.
- Affichage des listes de classes :
Comme à chaque rentrée, les listes des classes seront affichées le jour de la pré rentrée des enseignants c'est-à-dire le vendredi 1^{er} ~~août~~ ^{Septembre} 2023 en fin d'après-midi.
- Constitution du bureau des élections :
Le bureau des élections sera composé de Madame Laetitia GATA et Madame Sabrina SERY en tant que parents d'élèves.

X. Budgets communaux de fonctionnement de l'école :

L'intégralité des budgets présentés par l'école a été votée au budget municipal pour l'année civile 2023.

Fin de la séance : 19h30

Caroline RIGAUD
Directrice de l'école



Laetitia GATA :
Parent élu

